

## **23 - Archéologie Préventive - Convention de partenariat scientifique avec l'Unité Mixte de Recherche «Laboratoire Chrono-Environnement» (UMR 6249)**

**M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur** : Afin de fixer les modalités et le cadre général des relations entre l'UMR 6249 «Laboratoire Chrono-environnement» et le service d'Archéologie Préventive de la Ville, qui sont amenés à collaborer de façon régulière en raison de l'activité scientifique des deux unités, un projet de convention de partenariat a été établi.

Cette convention a pour objectif le partage des outils méthodologiques et des connaissances sur le territoire de la Ville de Besançon et plus largement sur la région Franche-Comté. Elle est établie en vue de proposer des productions scientifiques, destinées au grand public ou toute autre action de valorisation du patrimoine commun. Elle permettra également aux agents du service d'Archéologie Préventive l'utilisation de matériels et ressources spécifiques utiles dans le cadre des études consécutives aux opérations de terrain. Cette convention est conclue pour une durée de 4 ans.

### **Propositions**

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur ce projet et à autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la présente convention.

**«M. LE MAIRE** : C'est un service que nous avons créé, qui fonctionne bien. L'Unité Mixte de Recherche «Laboratoire Chrono-Environnement» est l'un des laboratoires les plus prestigieux de notre Université. Pas de remarques, c'est donc adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 28 septembre 2012.*